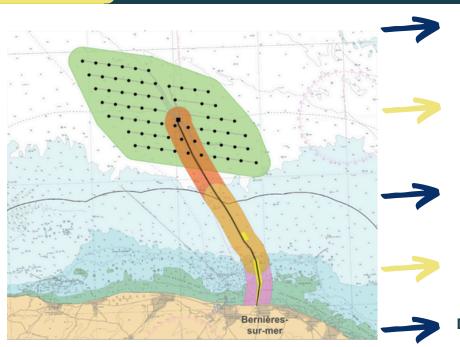


## Bilan de la procédure d'indemnisation individuelle des phases travaux du parc éolien en mer de Courseulles



Les phases travaux engendrent des exclusions de pêche et donc un impact économique

Le porteur de projet indemnise l'impact économique pendant les exclusions Raccordement : RTE

Parc : EDF Renouvelable (EOC)

Les phases travaux :

RTE : novembre 2021 à octobre 2022. EOC : décembre 2023 à septembre 2025

(provisoire)

1 indemnisation, 2 méthodes : la méthode classique ou la méthode alternative CSJ

Deux vagues de demandes d'indemnisation : 2022 et 2023

## La procédure en quelques chiffres :

**273** Demandes totales reçues

8 163 000 € Montant total des indemnités versées

Navires éligibles

Mois de travaux : parc + raccordement (provisoire)

Période de référence des données spatiales et économiques

## Nombre de navire par catégorie de forfait de la méthode alternative CSJ Baie de Seine

Moins de 10m	20 000 €	6
Entre 10 et12m	30 000 €	55
Entre 12 et 15m	36 000 €	31
Plus de 15m	39 500 €	63

Pour plus d'informations sur les méthodes : <u>ICI</u>

Nombre de navire par catégorie de forfait de la méthode classique			
4 000 €	1	44 000 €	5
6 000 €	1	46 000 €	6
10 000 €	2	48 000 €	3
14 000 €	2	50 000 €	3
16 000 €	2	52 000 €	3
18 000 €	1	58 000 €	3
20 000 €	3	60 000 €	2
24 000 €	3	62 000 €	1
28 000 €	4	64 000 €	1
30 000 €	3	70 000 €	1
32 000 €	2	76 000 €	1
36 000 €	5	82 000 €	1
38 000 €	4	90 000 €	2
40 000 €	5	94 000 €	2
42 000 €	5		